

VIETNAM

Pays aux mille parfums

La Libre Evasion

Du 24 mars au 8 avril 2026



Preference

LE VIETNAM

Le voyage débute dans le Nord, par la visite de Hanoï. Exploration de la vallée de Mai Chau, à la rencontre des villages ethniques, dans un cadre naturel à couper le souffle avant de rejoindre la superbe région de la « Baie d'Ha Long terrestre », puis d'embarquer pour une croisière inoubliable à bord d'une jonque de luxe dans la mythique Baie d'Ha Long.

Cap sur le Centre pour une étape riche en patrimoine, avec la visite des sites historiques de Hué, la charmante ville de Hoi An, et le sanctuaire de My Son, tous trois inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le périple se poursuit au Sud, à Ho Chi Minh-Ville, l'effervescente « Saigon », où modernité et traditions se côtoient avec harmonie. En fin de voyage, immersion au cœur du delta du Mékong : une croisière paisible en sampan traditionnel vous offre une découverte authentique de la vie locale. Le dernier jour se vit en toute tranquillité, dans un magnifique lodge face au Mékong, idéal pour conclure le voyage en douceur.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Emirates : aller sur Hanoi, retour de Saigon.

VISITES

Un voyage combinant culture, sites et villes classés à l'UNESCO, nature et détente.

EXPERIENCES UNIQUES

Découverte de l'univers culinaire vietnamien, pour le plus grand plaisir de vos sens - excellent choix de restaurants locaux.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles

SAISON

Une période idéale pour un circuit très complet de **16 jours / 13 nuits** alliant le Nord, le Centre et le Sud.

LOGEMENT

Des hôtels de tout confort et de charme dont 2 nuits dans le cadre exceptionnel du Avana Retreat à Mai Chau et 1 nuit en croisière dans la baie d'Ha Long.

PRIX PRESTO

Réduction de 250 € pour toute inscription avant le 15/12



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 24 MARS

BRUXELLES ✈ DUBAI ✈

En début d'après-midi, rendez-vous à l'aéroport de Zaventem pour les formalités d'enregistrement au comptoir de la compagnie aérienne Emirates. Envol vers Hanoi (via Dubaï).

MERCREDI 25 MARS

✈ HANOI

Arrivée à **Hanoi** en début d'après-midi, véritable musée d'architecture coloniale aux abords du Fleuve Rouge. Accueil, transfert et installation à l'hôtel The Ann 4*.

Capitale du Vietnam unifié, Hanoi a conservé le charme désuet de l'époque coloniale française. La modernisation de la ville entreprise par les Français à partir de 1882 s'est prolongée jusqu'en 1955 et le visage d'Hanoi n'a pas beaucoup changé depuis. Certains bâtiments remarquablement conservés ou restaurés se détachent d'un ensemble architectural harmonieux.

Après un petit rafraîchissement et repos, départ pour un premier tour panoramique de la Cité Millénaire et ses superbes quartiers d'architecture coloniale, ses lacs, ses jardins, ses marchés, en cyclo-pousse, une manière ludique et reposante de découvrir la cité millénaire.

Petite balade à pied dans le **quartier des « Trente Six Guildes »**. Il s'étale autour du lac Hoan Kiêm avec, au nord de celui-ci, le quartier chinois anciennement celui des métiers et artisans. C'est un vrai labyrinthe dynamique où chaque corporation dispose de sa propre rue.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit.





JEUDI 26 MARS

HANOI

Petit déjeuner à l'hôtel. Visite du **Mausolée de Ho Chi Minh** (extérieur) où repose le corps embaumé du père de l'indépendance, sa maison sur pilotis et la pagode au pilier unique construite en bois en 1049.

Continuation vers le **Temple de la Littérature**.

En 1070, l'empereur ordonne la construction d'un temple dédié à Confucius. Divisé en cinq cours intérieures, l'édifice constituait la première université du Vietnam dans laquelle les princes et les fils de mandarins venaient étudier. Il est considéré comme la représentation la plus aboutie de l'architecture vietnamienne traditionnelle.

Déjeuner en cours de route dans un restaurant local.

Visite du fameux **Temple Ngoc Son** sur le Lac de l'Épée Restituée.

Construit au 19^e siècle et également connu sous le nom de «Temple de montagne de Jade», il se tient sur un îlot relié aux berges du lac Hoan Kiem, situé au cœur d'Hanoi. On accède à ce temple par un majestueux pont en bois rouge, appelé pont Huc (« rayon de soleil »). Il rend hommage à plusieurs divinités dont le dieu de la littérature, Van Xuong.

En fin de journée, **spectacle de marionnettes sur l'eau** – tradition locale.

Les marionnettes sur l'eau ont fait leur apparition au Vietnam il y a plusieurs siècles. Spectacle original selon la pure tradition vietnamienne qui vous étonnera par sa virtuosité et son utilisation de l'eau, tout à la fois comme décor et comme ressort dramatique des différentes narrations. Traditionnellement les spectacles sont donnés à l'occasion des moissons et des fêtes villageoises.

Dîner dans un restaurant local, une belle adresse réputée de Hanoi proposant une cuisine vietnamienne traditionnelle avec raffinement.

Retour à l'hôtel et nuitée.

VENDREDI 27 MARS

HANOI – VALLEE DE MAI CHAU

Petit déjeuner à l'hôtel et check out. Départ par la route vers la région de **Mai Chau** (+/- 3h30 de route).

Mai Chau se situe à 135 km au sud-ouest de Hanoi dans la province septentrionale de Hoa Binh. Elle a une population d'environ 47.500 habitants qui appartiennent à différents groupes de minorités ethniques tels les Thaï blancs, Muong ou Tay. Les tribus des montagnes de Mai Chau sont chaleureuses et accueillantes, et sont réputées pour leur artisanat - en particulier pour leurs compétences dans la broderie des vêtements.

Déjeuner chez l'habitant dans une maison traditionnelle sur pilotis.

L'après-midi, départ à la découverte de la région de Mai Chau à la rencontre des villages et rizières de l'ethnie des Thaï Blancs.

Partez à la découverte du riz, comprenez le métier de cette activité dominante au Viet Nam – Son symbole. Découverte du procédé du travail dans les rizières, d'irrigation, des différentes phases des cultures depuis la mise en eau jusqu'à la récolte.

Installation à votre lodge Avana Retreat 4*+ à Mai Chau (2 nuits) situé dans un cadre exceptionnel.

Dîner au Lodge.

SAMEDI 28 MARS

MAI CHAU

Départ vers le **village de Hang Kia** sur les hauteurs de la province où vivent les peuples Hmong. 30km pour environ une heure de trajet au fil d'une route qui monte alors que les paysages changent. Nous atteignons le village situé dans un petit cirque montagneux fait de rocaillies et de pêchers qui fleurissent en début d'année.

Petite balade à travers le village et accueil par une famille avec qui vous prendrez part à un **atelier de batik**, technique de teinture textile traditionnelle largement répandue dans la culture Hmong.

Déjeuner dans la famille.

Retour et fin d'après-midi et fin de journée libre pour profiter du **cadre exceptionnel de votre hébergement**.

Dîner au lodge.





DIMANCHE 29 MARS

MAI CHAU – HALONG TERRESTRE – HOA LU – TAM COC

Petit déjeuner à l'hôtel et check out.

Route vers la région de Ninh Binh, aussi appelée la « **Baie d'Halong terrestre** » dans un paysage magnifique.

Le relief karstique rappelle en effet celui de la fameuse "Baie du Dragon" (Halong) avec de nombreuses collines calcaires recouvertes d'une végétation luxuriante et une succession de cirques naturels reliés entre eux par des tunnels creusés par l'érosion.

Déjeuner dans un restaurant local situé au cœur du village de Tam Coc.

Balade en barques appelées «sampan» à travers de nombreux canaux, des montagnes karstiques et de rizières jusqu'aux grottes de Tam Coc.

Poursuite de la visite par la **grotte de Bich Dong** temple dédié à la grande triade bouddhiste. Cet endroit fut choisi pour tourner une partie du célèbre film « Indochine ».

Continuation vers **Hoa Lu**, ancienne capitale du Vietnam au 10e siècle. Visite des **temples dynastiques de Dinh et Le**, premiers unificateurs du pays.

Le temple du roi Dinh Tiên Hoang est le plus beau vestige et le plus caractéristique de Hoa Lu. Orienté vers l'est et entouré d'une enceinte délimitant un espace de 5 hectares, il se cache sous l'ombre d'arbres centenaires, avec plusieurs jardins d'arbres fruitiers et de plantes ornementales. C'est un ouvrage architectural original et splendide, remarquable en termes d'art de la sculpture sur bois et sur pierre des artisans vietnamiens du 17^e siècle.

En fin de journée, installation à l'Emeralda Resort 4*.

Dîner et nuit à l'hôtel (chambre premium – 1 nuit).

LUNDI 30 MARS

TAM COC - BAIE D'HALONG

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert par la route pour la ville d'Ha Long (+/- 2h30 de route).

Parsemée de plus de 3 000 îlots, la baie d'Ha Long, dans la province de Quang Ninh, offre l'un des paysages les plus somptueux d'Asie. Cette "huitième merveille du monde" couvre une superficie de 1.550 km² et compte près de 3.000 îles, îlots et récifs karstiques truffés de cavernes, qui surgissent de la mer telles d'étranges sculptures. Les sampans et les jonques qui glissent silencieusement sur les eaux transparentes renforcent cette impression d'irréalité.

Embarquement à bord de votre jonque de luxe Paradise Elegance 5*, puis installation dans vos cabines (deluxe avec balcon - 1 nuit).

Ha Long signifie « le dragon descendant » en vietnamien. La légende veut qu'un grand dragon ait un jour quitté son antre dans les montagnes pour se jeter dans la mer, creusant avec sa queue de profondes crevasses dans le sol. Lorsqu'il plongea dans l'océan, l'eau submergea les crevasses, créant ainsi une multitude d'îles.

Les habitants de la région sont persuadés qu'un monstre marin noir, long de 30 mètres, vit toujours au fond de la baie. C'est sans aucun doute l'un des paysages les plus somptueux d'Asie du Sud Est. Les eaux de la baie regorgent de poissons, crabes et crevettes.

Déjeuner à bord tout en commençant la navigation entre les îlots mythiques. Un programme de visites sera proposé par le bateau dans de la baie.

Au coucher du soleil cap vers le point d'ancrage pour la nuit.

Diner et nuit à bord de votre jonque.





MARDI 31 MARS

HALONG - HANOI ✈️ HUE

Pour ceux qui le souhaitent, séance de Tai Chi sur le pont au lever du soleil.

En milieu de matinée, débarquement. Route de retour vers Hanoi. Avant d'arriver, si le temps le permet, arrêt visite à la **pagode But Thap**, certainement l'une des plus belles du Nord Viet Nam.

Transfert vers l'aéroport de Hanoi afin de prendre votre **vol à destination de Hue**.

Accueil, transfert et installation à l'hôtel AnHill Boutique 4* (chambre superior suite – 2 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.

MERCREDI 1ER AVRIL

HUE

Journée complète consacrée aux visites de **Hue**, ancienne capitale impériale de 1802 à 1945, cité chère au cœur des lettrés vietnamiens. **Déclarée patrimoine historique par l'UNESCO** depuis 1993, elle offre à son visiteur de nombreux sites historiques encore bien conservés.

Le matin, promenade au cœur du **marché de Dong Ba**, le plus typique de Hue où vous trouverez les plus beaux chapeaux coniques du Vietnam mais aussi des vanneries, tissus, fruits tropicaux, ...

Début des visites avec la **Citadelle Impériale** construite entre 1805 et 1832 sous le modèle des palais impériaux chinois avant de rejoindre la **pagode de la Dame Céleste** (Thien Mu), typique de la région de Hue qui, avec la citadelle et les tombeaux royaux, constituent la véritable âme de la ville. Située au bord de la Rivière des Parfums, la Pagode se reconnaît de loin grâce à sa tour octogonale.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation avec la découverte de l'histoire impériale : **tombeaux de Khai Dinh**. Situé sur la rive gauche de la rivière des Parfums, ce tombeau majestueux représente l'harmonie parfaite entre la nature et l'architecture.

Dîner dans un restaurant local situé dans une ancienne maison coloniale et nuit à l'hôtel.

JEUDI 2 AVRIL

HUE – DA NANG – HOI AN

Départ par la fameuse route du **Col des Nuages** qui relie Hue à Danang en longeant la côte.

Très beau panorama depuis le sommet (si le temps est dégagé) avec une belle perspective sur la Péninsule de Lang Co du côté de Hue et les belles plages du centre en redescendant vers Danang.

La ville de Danang est située au centre du Vietnam à environ 100 km au sud-est de Hue, c'est la quatrième ville du pays avec 485.000 habitants. C'est à Danang qu'accostèrent les premiers colons espagnols puis français au 17e et 18e siècle. Les Français en firent le premier port et centre commercial de l'Annam.

Arrivée à Danang, visite du **musée Cham** qui possède une belle collection de sculptures. Il fut créé en 1919, à l'initiative de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, afin de rassembler les sculptures découvertes sur les sites archéologiques des alentours.

Ce musée expose des œuvres que l'on attribue aux Chams, ethnie originaire de l'Inde qui, à partir du 2^e siècle après JC, s'installa dans les plaines centrales du Vietnam. Ce peuple y développa des sculptures très raffinées inspirées du panthéisme hindou. Aujourd'hui, il reste 294 pièces d'une grande qualité artistique. Ces œuvres – des statues et reliefs en grès – représentent l'évolution de l'Art Cham au fil des siècles.

Déjeuner en cours de route. Continuation pour la **vallée de My Son**, principal site archéologique de la région, qui fut, du 4^e au 13^e siècle le centre religieux et intellectuel du Champa.

My Son regroupe un ensemble de tours sanctuaires symbolisant la nature divine des souverains du Champa. C'est l'un des plus vieux sites archéologiques du Vietnam. La diversité architecturale du site démontre le talent des artisans chams.

Continuation vers l'ancien **village de Hoi An**, charmante petite cité également classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, ancien port du royaume de Champa situé à une trentaine de kilomètres de Danang.

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit au La Siesta Resort and Spa 4* (chambre Deluxe Balcony – 2 nuits).



VENDREDI 3 AVRIL

HOI AN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite à pied de la vieille ville : le Sanctuaire de Fujian, la Pagode Phuc Thanh, la maison communale Phuoc Kien, les anciennes maisons en bois et le fameux pont japonais.

Hoi An fut naguère une ville prospère car elle était située sur les routes maritimes de la soie. L'ancienne ville constitue l'une des attractions majeures de la région de Da Nang avec plus de 800 bâtiments d'intérêt historique. On notera le parfait état de conservation d'un bon nombre de maisons.

Déjeuner dans le village de Tra Que.

Fin d'après-midi libre pour vous reposer et profiter des belles infrastructures de cet hôtel de charme.

Dîner dans la vieille ville de Hoi An et logement à l'hôtel La Siesta Resort and Spa 4*.

SAMEDI 4 AVRIL

HOI AN – DA NANG ✈ HO CHI MINH VILLE (SAIGON)

Petit déjeuner à l'hôtel et check out. Tôt le matin, transfert à l'aéroport de Danang pour prendre le vol à destination de « Saigon ». Arrivée à **Ho Chi Minh Ville**.

Rebaptisée Ho Chi Minh Ville en 1976 après le départ des Américains, l'ex-capitale du sud du Vietnam a gardé comme nom Saigon pour la majorité de ses habitants. C'est la plus grande ville du pays et elle s'est affirmée très tôt comme la capitale économique.

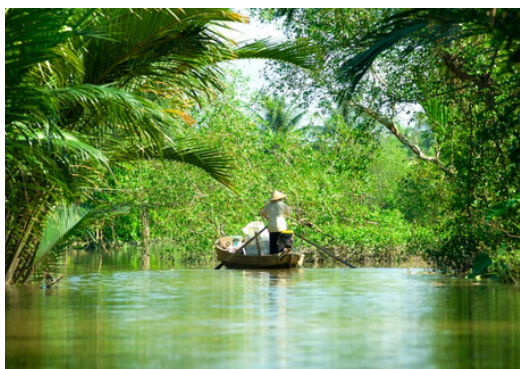
Il ne s'écoule pas une heure du jour et de la nuit sans que les rues ne résonnent des incessants coups de klaxons et du vrombissement de milliers de cyclomoteurs qui sillonnent la ville. La présence française est encore marquée par de grandes avenues ombragées jalonnées de maisons coloniales, de monuments et de jardins coloniaux.

Départ dans un premier temps pour un **tour panoramique** des lieux historiques de la ville, la poste centrale, l'Opéra mais aussi la cathédrale Notre Dame, vestiges de l'époque coloniale française. Continuation des visites avec le musée de la Guerre, le Palais Présidentiel (extérieur), renommé Palais de la Réunification ou Palais de la Libération, véritable symbole de la chute de Saigon le 30 avril 1975.

(« À 10h24, le président du Sud-Viêt Nam annonce la capitulation. À 11h30, des chars nord-vietnamiens détruisent les portes du Palais, le drapeau du Viet Cong hissé sur le toit ».)

Transfert, installation à l'hôtel La Siesta Premium Saigon Central 4*+ (chambre Deluxe – 2 nuits).





DIMANCHE 5 AVRIL

HO CHI MINH VILLE – TUNNELS CU CHI – HO CHI MINH

Petit déjeuner à l'hôtel.

Excursion en bateau rapide pour rejoindre **Cu Chi** et **visite des Tunnels**.

Cette région joua un rôle vital lors des guerres d'Indochine et du Vietnam. Dans les années 1950, Le Viet Minh y creusa un réseau de tunnels que les Viet Cong ne cessèrent d'agrandir par la suite. Ce réseau, long de 200 km, constituait à la fin des années 1960 une véritable ville souterraine sur plusieurs niveaux, avec ses dortoirs, ses hôpitaux de campagne, ses fabriques d'armes, ses cuisines, ses magasins et ses centres de commandement.

Déjeuner dans un restaurant local. Retour à Ho Chi Minh Ville en bateau rapide.

Départ pour la visite du **quartier chinois « Cho Lon »**, véritable ville dans la ville, avec ses lois, sa langue, ses 500.000 vietnamiens d'origine chinoise. Il est devenu le 5e arrondissement de Ho Chi Minh Ville suite à son annexion en 1975.

Visite du **Temple Thien Hau** ; aussi appelé le Temple de la Dame Céleste, dédié à la déesse protectrice des navigateurs.

Diner en ville. Nuit à l'hôtel.

LUNDI 6 AVRIL

HO CHI MINH VILLE – DELTA DU MEKONG

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en direction du **Delta du Mékong**, c'est le grand sud du pays, l'exotisme, mais aussi un immense champ de rizières, un damier de vergers traversés par des arroyos...

Le delta du Mékong est souvent appelé le « verger ou le grenier du Viet Nam ». La végétation sur les îlots qui parsèment le delta est très dense et diversifiée. Ces modes de vie et cette nature sont authentiques et demeurent intactes malgré le développement rapide du pays.

Trajet en bus vers My Tho, transfert au lodge en bateau et déjeuner.

Installation à votre hôtel de charme The Island Lodge, situé au bord du Mékong - 1 nuit.

Départ pour une première excursion « Secret de l'île de la Licorne ».

Cette promenade est proposée pour que les clients s'immergent dans le vrai delta du Mékong, loin des zones touristiques. Soucieux du développement durable et du maintien et développement d'activité sur l'île de la Licorne où le lodge a été construit, c'est le jardinier du lodge avec son épouse et un membre de l'équipe qui vous emmènera en sampan en bois traditionnel de l'autre côté de l'île où vous vous enfoncerez dans un arroyo après avoir coupé le moteur pour continuer à la rame afin de profiter pleinement de la quiétude des lieux ...

Retour au Lodge et détente dans un cadre paisible exceptionnel.

Dîner d'adieu.

MARDI 7 AVRIL

MY THO – HO CHI MINH ✈

Petit-déjeuner et journée de détente dans le cadre reposant du lodge.

Pour ceux qui le souhaitent, départ pour une dernière excursion.

Sur la province de Bêl Tre, découverte d'une des activités agricoles majeures après la noix de coco, la production de cabosse de fève de cacao. En effet cette production est majoritairement produite dans la région, contrairement au café qui est produit en montagne. Les cacaoyers se développent en plaine, ils aiment la terre alluvionnaire du delta et poussent souvent à l'ombre des cocotiers plus hauts.

La production de cacao avait été lancée au temps de la présence française, puis abandonnée, et ce sont deux Français qui ont relancé une production de qualité il y a un peu plus de 10 ans. Le cacao du Vietnam, bien qu'ayant une production limitée, est aujourd'hui classé parmi les meilleurs cacaos du monde et est utilisé par de nombreux chocolatiers de qualité. Après une traversée du Mékong en sampan en bois, visite de la plantation pour découvrir les différentes étapes de production dans une petite exploitation familiale.

Déjeuner au lodge et après-midi de détente.

En fin d'après-midi, retour vers l'aéroport international d'Ho Chi Minh Ville pour les formalités d'enregistrement avec Emirates.

Envol vers Dubaï en fin de soirée et continuation vers Bruxelles.

MERCREDI 8 AVRIL

DUBAI ✈ BRUXELLES

Arrivée à Dubaï en zone de transit et connexion vers Bruxelles.

Arrivée à Zaventem en début d'après-midi et fin de votre séjour.

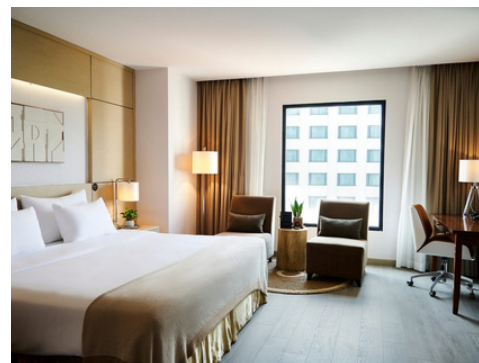
– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

THE ANN 4* - HANOI

NOMBRE DE NUITEES : 2

Un mélange parfait entre élégance moderne et charme traditionnel vietnamien, avec une atmosphère sereine, un jardin et une végétation locale, le tout conçu pour vous permettre de retrouver votre équilibre après une longue journée passée à explorer la ville.



AVANA RETREAT 4+* - MAI CHAU

HERBEGEMENT D'EXCEPTION

NOMBRE DE NUITEES : 2

Bungalows perchés à flanc de montagne et surplombant la vallée, qui inspirent un sentiment de paix. Chaque espace de vie s'ouvre sur un paysage montagneux intemporel, offrant des vues et des sons apaisants.



EMERALDA TAM COC RESORT 4* - HOA LU

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé sur le bord de la réserve naturelle de Van Long, l'Emeralda Ninh Binh Resort propose des chambres spacieuses de style villa.



BATEAU PARADISE ELEGANCE 5* - HALONG / LAN HA BAY

NOMBRE DE NUITEES : 1

Embarquant dans la baie de Hạ Long, il propose un séjour à bord d'un bateau de croisière de tout confort. Modernes et agrémentées d'une décoration vietnamienne, toutes les cabines sont dotées de la climatisation, d'une baie vitrée, ainsi que d'un balcon ou d'une terrasse privés offrant une vue sur la baie. Les salles de bains, privatives, sont quant à elles munies d'une douche et d'articles de toilette.



ANHILL BOUTIQUE 4* - HUE

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Dotées d'une literie confortable et décorées avec goût, les suites donnent sur le jardin luxuriant et la colline couverte de pins. Élégantes et confortables, elles offrent un confort sublime avec du linge de maison et des équipements de luxe, une salle de bains oasis avec douche à effet pluie séparée et baignoire.



LA SIESTA RESORT AND SPA 4* - HOI AN

NOMBRE DE NUITÉES : 2

À quelques minutes seulement de la vieille ville de Hoi An, le La Siesta Hoi An Resort & Retreat allie nature, patrimoine et luxe pour créer un havre de paix. Niché au milieu de rizières luxuriantes, c'est plus qu'un simple complexe hôtelier, c'est un lieu où l'on redécouvre l'équilibre, la détente et le renouveau.



LA SIESTA PREMIUM SAIGON CENTRAL 4* - HO CHI MINH

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Avec ses nombreuses chambres méticuleusement conçues, cet établissement somptueux établit une nouvelle norme en matière de sophistication et de confort. Chaque chambre et suite offre un havre de luxe et de tranquillité, avec un mobilier cosu, des équipements modernes et une vue imprenable sur les toits de la ville.



THE ISLAND LODGE 4* - MY THO (MEKONG)

NOMBRE DE NUITÉES : 1

C'est plus qu'un simple boutique hôtel ; c'est un voyage au cœur du delta du Mékong, près de la ville de My Tho. Le lodge offre un havre de paix où se détendre, se ressourcer et renouer avec la nature. Alliant l'élégance d'une architecture d'inspiration française à la chaleur de la culture locale, l'hôtel offre un havre de paix où vous pouvez embrasser les deux cultures tout en profitant d'un luxe moderne.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un **passeport international valable minimum 6 mois** après la date de retour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Bonne nouvelle, depuis quelques semaines le **visa a été supprimé**. Un simple formulaire d'immigration doit être complété dans l'avion avant l'arrivée.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

- | | |
|--|--|
| ☐ PRESTO JUSQU'AU 15/12 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.275 € |
| ☐ A PARTIR DU 16/12 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.525 € |
| ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : | 1.375 € |

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Emirates
- ✎ Les 2 vols domestiques à bord de la compagnie Vietnam Airlines (ou similaire)
- ✎ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- ✎ Le logement en chambre double et petit déjeuner dans les hôtels de charme, 4* et 5* mentionnés (ou similaires / normes locales) - 12 nuits.
- ✎ Le logement en croisière dans la Baie d'Halong - cabine double et petit déjeuner - 1 nuit
- ✎ Les transferts et les transports en autocar climatisé
- ✎ Le circuit en pension complète (alternance hôtels et restaurants locaux)
- ✎ Les visites, les excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- ✎ Les services de guides locaux parlant français pour l'ensemble du circuit
- ✎ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team au départ de Bruxelles
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✎ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances éventuelles (annulation, assistance, bagages)

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date 08-10-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

VIETNAM, PAYS AUX MILLE PARFUMS

LA LIBRE EVASION - DU 24 MARS AU 8 AVRIL 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/12 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.275 €

☐ A PARTIR DU 16/12 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.525 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 1.375 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

VIETNAM, PAYS AUX MILLE PARFUMS

LA LIBRE EVASION - DU 24 MARS AU 8 AVRIL 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **23 février 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : VIETNAM - D.3979

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.